



Mariage/Partenariat prévu au Kosovo

Selon la législation locale, un certificat de capacité matrimoniale est nécessaire pour tous les citoyens suisses qui souhaitent se marier à l'étranger (même ceux qui ont la double nationalité CH/RKS).

28.07.2022

Les documents suivants doivent être présentés personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire "Demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage ou commande d'un certificat de capacité matrimoniale" dûment rempli (non daté, non signé).
- Passeport en cours de validité ainsi que 2 copies
- 2 copies du passeport du conjoint résidant en Suisse
- extrait du registre d'état civil en original (Ekstrakt nga regjistri qendror i gjendjes civile) avec apostille
- acte de naissance en original (Certifikatë e lindjes) avec apostille
- Certificat des archives en original (Vërtetim nga arkivi) avec indication de tous les événements d'état civil (p. ex. naissance, changement de nom, mariage, divorce, état civil avant le mariage, reconnaissance de paternité y compris la date de la reconnaissance ainsi que le nom et le lieu de l'autorité, etc). avec apostille et traduction
- attestation de résidence en original (Certifikatë e vendbanimit) avec apostille.
- certificat d'état civil en original (Certifikatë e gjendjes martesore) mentionnant l'état civil au moment du mariage
- Si divorcé/e: Copie du jugement de divorce, (Kopje te vendimit te shkurorëzimit) certifiée par le tribunal avec apostille et traduction.
- Si veuf/ve: Acte de décès (Certifikatë e vdekjes) en original délivré par le pays où le décès s'est passé avec apostille.
- Si vous avez changé de nom: Copie du jugement du le changement de nom (vendimi i ndërrimit te emrit) avec apostille et traduction.
- Si vous avez des enfants en commun: Document original "Ekstrakt nga regjistri qëndror i gjendjes civile" ainsi que le document original "Certifikatë e lindjes".
- Formulaire "Informations additionnel" rempli et signé par le conjoint en Suisse

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Tout jugement ou décision établi en langues locales doit être traduit en une des langues officielles Suisses.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés par l'autorité compétente locale avant d'être remis à la représentation suisse:

Les jugements et/ou décisions des tribunaux:

Ministère des affaires étrangères
Ministria e Punëve të Jashtme
Ndërtesa e Ministrisë së Punëve të Jashtme
Rruga Luan Haradinaj
10000 Pristina

Documents de l'état civil:

Ministère de l'intérieur
Ministria e Punëve të Brendshme,
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve
Rruga Luan Haradinaj
10000 Pristina

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : pristina.visa@eda.admin.ch.

Emoluments

Les frais relatifs à la procédure à Pristina s'élèvent à 335.- Euros.

Si les deux conjoints/partenaires vivent au Kosovo une avance sur frais supplémentaire est exigée.

Les émoluments doivent être payés en Euros, en espèces ou par carte de crédit. (Pas de billets supérieurs à 50 euros).

Remise du certificat

L'autorité d'état civil en Suisse envoie le certificat de capacité matrimoniale à notre ambassade qui ensuite contacte le partenaire au Kosovo pour venir retirer le certificat.

Ambassade de Suisse au Kosovo
Adrian Krasniqi 11
10060 Pristina
Tel. + 383 38 261 261
pristina.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/westbalkan